

# Un comité technique des DDI sous tension (21 février 2019)

Le premier comité technique (CT) central des DDI de la nouvelle mandature et de l'année 2019 s'est tenu sous la présidence de M. Marc Guillaume, secrétaire général du gouvernement. La CFDT y était représentée par Myriam Prigent (DDPP 29), Eric Tavernier (DDT 77), Lydie Welsch (DDCS 95) et Jean-Baptiste Marco (DDPP 29).

Deux points étaient à l'ordre du jour :

- le **projet du règlement intérieur** (RI) du CT des DDI. Il est adopté à l'unanimité suite à la prise en compte par l'administration de bon nombre d'observations faites par les organisations syndicales ;
- le **projet de texte constitutif du CHSCT** des DDI. Le CHSCT des DDI a été créé le 23 juin 2015 ; l'avis est demandé concernant la composition du CHSCT : 3 titulaires et 3 suppléants FO, 3 titulaires et 3 suppléants Unsa, 2 titulaires et 2 suppléants CGT, 1 titulaire et 1 suppléant CFDT.

Figurait également un point d'information sur le **regroupement des programmes 333 et 307** et sur la **mise en place des secrétariats généraux communs**.

En séance, un [document de travail sur la mise en place des secrétariats généraux communs](#) est distribué et présenté par l'administration.

Le décret de transfert des activités-compétences de la DSAF au ministère de l'intérieur est prévu à la publication en mars et l'application de ces dispositions est visée en mai 2019.

Des réunions des délégués mobilités carrières, rattachés à la DMAT, seront prévues par trimestre. Les agents de la DSAF sont

conviés à rejoindre le MIN sur la base du volontariat.

Important : le MIN se substituera au DSAF pour la gestion et la nomination des emplois de direction. La décision de nomination sera transmise par le MIN aux services du premier ministre, qui prendra l'arrêté de nomination.

Concernant les directions départementales, la gestion des ressources humaines sera répartie entre le MIN et les DDI ; **reste à définir ce qui demeurera aux mains des directeurs de DDI.**

Il n'est pas envisagé de mutualiser les CT et CHSCT des DDI avec les ceux des préfectures.

Deux départements témoins sont prévus pour tester une fusion de l'ensemble des secrétariats généraux des implantations départementales (DDI, services académiques, finances, etc.), mais ils ne sont pas encore connus à ce jour.

Une mission inter-inspection est missionnée pour faire un état des lieux et mesurer l'impact de ces mesures, notamment sur les effectifs.

Une [résolution intersyndicale est votée à l'unanimité](#) au cours de ce comité technique.

L'ensemble des organisations syndicales demandent « à être entendues sans délai par la présidence du comité de pilotage inter-inspection missionnée le 22 janvier 2019 ».

*La CFDT réclame des informations sur le nombre d'agents concernés par ces secrétariats généraux communs, demande quels seront leurs choix et souhaite connaître les départements concernés par l'expérimentation.*

*La CFDT rappelle que lors de la réunion bilatérale du 6 février 2019, le secrétaire général du gouvernement avait informé que les préfets auraient la main pour organiser leur secrétariat général commun. La CFDT souhaite donc connaître*

*la méthode de contrôle envisagée sur la mise en place de ces organisations au niveau départemental, afin qu'il ne soit pas fait n'importe quoi.*

*La CFDT sera reçue par la mission inter-inspection le 12 mars prochain.*

*[Texte initialement publié par la [CFDT-Fonctions publiques.](#)]*

**> Voir également :**

- [déclaration liminaire de la CFDT](#) ;
- notre article [Projet de SG commun pour les DDI : une clarification tardive et encore de nombreuses incertitudes](#) (12 mars 2019).